**PROVINCE DE QUÉBEC**
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE**
**DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 15 septembre 2026 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

**Est présent sur place :**
M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues
Mme Nathalie Leblanc, mairesse de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
M. Richard Turcotte, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

**Assistent également à la séance:**
M. Benoit Gaudette, directeur sécurité incendie
Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À vingt heures onze (20h11), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

**2026-09-74**

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 11 septembre 2026
5. **ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
   - 5.1 Mandat vérification comptable – Exercice financier se terminant le 31 décembre 2026
   - 5.2 RH - Nomination de deux pompiers éligibles
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Budget – Achat équipement – Habit de combat et cagoule
   - 6.2 APAM – Renouvellement 2027
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Rapport du directeur incendie
     - 7.1.1 Orientation – Accueil stagiaire
     - 7.1.2 Rapport mensuel des interventions – Août 2026
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Richard Turcotte et résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 10.1 Premiers Répondants - Communication.

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-75

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 et d'en autoriser les signatures.

## 4. TRÉSORIE

2026-09-76

### ADOPTION DES COMPTES À PAYER 11 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 11 septembre 2026.

## 5. ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2026-09-77

### MANDAT VÉRIFICATION COMPTABLE – EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026

**Considérant** que la firme FBL S.E.N.C.R.L. a présenté à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains une offre de services professionnels pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 ;

**Considérant** que cette offre répond aux besoins de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

**En conséquence,** il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte l'offre de services professionnels de la firme FBL S.E.N.C.R.L pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

2026-09-78

### DOSSIER RH - NOMINATION DE DEUX POMPIERS ÉLIGIBLES

**Considérant** l'affichage de poste à l'interne pour deux postes de pompiers éligibles

**Considérant** les recommandations du directeur incendie, il y a lieu de procéder à la nomination de deux pompiers éligibles;

**En conséquence**, il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu ce qui suit :

- De procéder à la nomination de messieurs Pierre-Luc Ouellet et Gauvain Sylvestre à titre de pompier éligible au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, à compter de ce jour.

## 6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2026-09-79

### BUDGET – ACHAT ÉQUIPEMENT – HABITS DE COMBAT ET CAGOULES

**Considérant** que la durée de vie d'un équipement de protection individuelle / habit de combat est de 10 ans;

**Considérant** la nécessité d'avoir des équipements de protection / habits de combat conformes pour la sécurité du personnel;

**Considérant** que les achats demandés avant taxes applicables sont les suivants soit l'acquisition de

- 4 habits de combat complet (pantalon et manteau) avec une livraison et facturation en 2027, pour la somme de 14 352$
- 20 cagoules antiparticule, pour la somme de 3 780$

**En conséquence**, il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution selon les différentes soumissions.

**2026-09-80**

**APAM – RENOUVELLEMENT 2027**

**Considérant** que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) offre le service de cafétéria mobile au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants d'urgence ;

**Considérant** que l'entente actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

**Considérant** que l'APAM a fait parvenir à la Régie le 3 septembre 2026 une nouvelle entente de partenariat;

**Considérant** que selon les conditions de travail en vigueur, les pompiers et personnels de soutien qui travaillent plus d'un certain nombre d'heures lors d'une intervention d'urgence ont droit à un repas tout en respectant, dans la mesure du possible, les heures normales de repas;

**Considérant** la recommandation du directeur incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu ce qui suit :

**Que** la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente de partenariat à intervenir entre l'APAM et la Régie, tel que présenté, et, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

**ET D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

## 7. INFORMATION DU DIRECTEUR

**2026-09-81**

**ORIENTATION – ACCUEIL STAGIAIRE**

**Considérant** que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains souhaite soutenir le développement des compétences de la relève dans le cadre de parcours scolaires reconnus;

**Considérant** que le conseil d'administration se montre favorable à l'accueil d'un stagiaire au sein de la Régie;

**Considérant** que le directeur du service de sécurité incendie recommande également l'accueil d'un stagiaire et confirme la capacité opérationnelle de la Régie à offrir un encadrement adéquat;

**Considérant** que le stagiaire sera jumelé en tout temps avec un employé de la Régie afin d'assurer un accompagnement sécuritaire, conforme aux bonnes pratiques et adapté à son cheminement scolaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Richard Turcotte, appuyé par Mme Audrey Lussier, et résolu :

- **D'autoriser l'accueil d'un stagiaire** au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains dans le cadre de son parcours scolaire;

- **De confirmer que le stagiaire sera jumelé en tout temps** avec un employé de la Régie afin d'assurer un encadrement adéquat, sécuritaire et conforme aux exigences de son programme de formation;

## RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Rapport mensuel des interventions – Août 2026.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

## 8. IMMEUBLES

Aucun point

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

## 10. VARIA :

### 10.1 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS - COMMUNICATION

Le conseil d'administration donne son orientation concernant la formation initiale PR pour la secrétaire-trésorière. Le conseil est unanime sur le maintien de la formation initiale pour la secrétaire-trésorière tel qu'entériné le 11 août 2026 via la résolution no 2026-08-71. Cette formation permettra l'acquisition de connaissance technique afin d'améliorer la gestion du service de Premiers répondants. Par la suite, une évaluation interne sera réalisée si des besoins de formation supplémentaire sont nécessaires idem pour le volet opérationnel.

### 10.2 PERMIS DE BRÛLAGE

Le directeur incendie fait un retour sur les plus récents permis de brûlage. Un article de prévention sera rédigé pour diffusion dans les journaux municipaux des municipalités membres. L'impact du G-300 via la tarification des infractions sera évalué à la MRC.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

**2026-09-82**

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt et une heures trente-sept (21h37), il est proposé par Mme Nathalie Leblanc, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (13 e) jour d'octobre 2026.

Yves Guérette, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière